



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry-Courcouronnes, le 29 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du protocole de « Participation citoyenne » sur la commune de Montlhéry 30 janvier 2019

Le dispositif de « participation citoyenne », généralisé en France depuis 2011, est une démarche partenariale et solidaire qui associe les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la protection de la tranquillité publique. À ce jour, 120 communes du département sur 194 ont signé un protocole.

Véritable outil dédié à la prévention de la délinquance, il est complémentaire de l'action quotidienne des forces de sécurité de l'État, dont le maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire.

Cette action partenariale a pour objectif d'amplifier l'efficacité de la prévention de la délinquance en rassurant la population et en améliorant la réactivité des forces de sécurité de proximité. La démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement et ainsi d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Le mercredi 30 janvier 2019 à 10h00, en mairie, le protocole de « participation citoyenne » de Montlhéry sera signé par le préfet de l'Essonne, le maire et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne.

Vous êtes invités à assister à cet événement.

Merci de vous accréditer par retour de mail avant le 29 janvier 2019 - 18h00

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Celia HAVEL, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel celia.havel@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne